



**STRATEGIE NATIONALE DU PROGRAMME DE MICRO FINANCEMENT DU FONDS  
POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL AU TITRE DE LA SIXIEME PHASE  
OPERATIONNELLE (OP6)  
2015- 2018**



Pays: GUINEE

Ressources (estimées)

a. Les fonds de base: 600 000 USD

b. Solde restant de OP5: 00 USD

c. Fonds STAR: 1 600 000 USD (souhait exprimé)

d. Autres fonds à mobiliser : montant à déterminer ultérieurement  
en fonction des résultats des démarches du PMF et de la générosité des donateurs.

**Conakry, Décembre 2015**

## TABLE DES MATIERES

	<b>Pages</b>
<b>LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES</b>	4
Contexte	6
<b>1. LE PROGRAMME PAYS DE MICRO FINANCEMENT DE GUINÉE</b>	7
a) Résultats et réalisations du PMF/FEM/OP4 et OP5	7
Renforcement des Capacités	7
Biodiversité et Changement Climatique	7
Réduction des pressions sur les ressources ligneuses en matière de bois énergie	7
Biodiversité- Dégradation des Terres et Changement Climatique	7
Protections des eaux	7
Gestion des substances chimiques	7
Reconnaissance de la crédibilité/performance des partenaires du PMF-Guinée	7
b) Liens des réalisations	8
1.1 Facteurs clés de base pour le Programme pays du PMF/OP6	8
1.2 Ressources des projets antérieurs comme base de la mise en œuvre du PMF/OP6	8
<b>2. NICHE DU PROGRAMME PAYS DU PMF</b>	9
2.1. Cadre politique et juridique	9
2.2 Concentration géographique et thématique	10
2.2.1 Concentration géographique	11
<b>Les écosystèmes terrestres</b>	11
<b>Les écosystèmes aquatiques ou écosystèmes d’eaux douces</b>	12
Les écosystèmes côtiers et marins	12
Les Aires de Patrimoine Autochtones et Communautaires (APACs)	12
<b>2.2.2 Principales menaces des écosystèmes guinéens</b>	14
<b>2.2.3 Concentration thématique</b>	14
2.3 Potentiel de complémentarité et de synergies avec les différents projets et programmes du pays	14
<b>3. STRATÉGIE D’OP6</b>	16
3.1. Projets importants transversaux hors paysages terrestres et marins	16
Stratégies d’octroi des subventions basées sur les paysages terrestres marins	16
3.2. Stratégies Grant markers + Bailleur+	16
3.3.1 plateforme de dialogue OSC-Gouvernement	17
3.3.2 Influence sur les politiques	17
3.3.3 Promotion de l’inclusion sociale	17
3.3.4 Plan de gestion des connaissances	17
3.3.4.1 Documentation et capitalisation des enseignements tirés et des leçons apprises	17
3.3.4.2 Utilisation des connaissances acquises pour informer et influencer les politiques	18
3.3.4.3 Reproduction et renforcement des leçons apprises et des meilleures pratiques tirées des projets financés par le PMF/FEM	18
3.3.5 Stratégie de communication	18
<b>4. CADRE DES RÉSULTATS ATTENDUS</b>	19
<b>5. PLAN DE SUIVI ET EVALUATION</b>	23
5.1. Les étapes du suivi	23
5.2 La procédure de suivi et évaluation des différents partenaires	23
5.3 La procédure de participation des communautés locales à la définition des objectifs et résultats	24
5.4 La procédure de capitalisation des résultats des projets	24
<b>6. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES</b>	24
6.1 Possibilités de développement de partenariats	24

6.2 Amélioration du plan de durabilité et de mobilisation des ressources	25
7. PLAN DE GESTION DES RISQUES	25
ANNEXES	
- Tableau A : Répertoire des APACs identifiées	
- Quelques images des APACs	

## LISTE DES TABLEAUX ET CARTE

	Pages
Tableau 1 : Liste des Accords Multilatéraux et Cadres de Planification	9
<b>Tableau t : Quelques APACs significatives identifiées</b>	12
<b>Carte des principales APACs identifiées</b>	13
Tableau 2. Cohérence entre les objectifs du FEM et les axes priorités nationales	15
Tableau 3. Cohérence avec les composantes du programme mondial OP6	19
Tableau 4. Plan de S&E au niveau du programme national	24
Tableau 5 : Description des risques potentiels identifiés dans OP6	25

## LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ABN	Autorité du Bassin du Niger
ACDI	Agence de Coopération et de Développement International
AMP	Aire Marine Protégée
AP	Aire Protégée
APAC	Aires de Patrimoine Autochtone et Communautaire
APC	Aire Protégée Communautaire
BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
CC	Changement Climatique
CCD	Convention Cadre de lutte contre la Désertification
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CN	Coordonnateur / Coordination Nationale
CNP	Comité National de Pilotage
CPMT	Central Programme Management Team
CPS	Programme Stratégique du Pays
CR	Commune Rurale
DAR	Dispositif d'Allocation des Ressources
DB	Diversité Biologique
DNE	Direction Nationale de l'Environnement
DNEF	Direction Nationale des Eaux et Forêts
DSGPF	Document de Stratégie de Gestion Participative des Forêts
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DT	Dégradation des Terres
EDG	Energie De Guinée
FAO	Organisation Mondiale pour l'Agriculture
FED	Fonds Européen de développement
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFN	Fonds Forestier National
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FSE	Fonds de Sauvegarde de l'Environnement
GDT	Gestion Durable des Terres
GEF	Global Environment Facility
GES	Gaz à Effet de Serre
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GIZ	Coopération Technique Allemande
IAP	Approche Pilote Intégrée
ICCA	Indigenous and community conserved areas (APAC en français)
KFW	Coopération internationale Allemande
LDCF	Fonds pour les Pays les Moins Avancés
LPDA	Lettre de Politique de Développement Agricole
MSP	Projet de Moyenne Taille
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OCB	Organisation Communautaire de Base
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMDs	Objectifs Mondial pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMVG	Organisation pour la Mise Valeur du Fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la Mise en valeur du fleuve Sénégal
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Opérationnel Phase
OSC	Organisation de la Société Civile
PACV	Programme d'Appui aux Communautés Villageoises
PAFN	Plan d'Action Forestier National
PANA	Plan d'Action Nationale pour l'Adaptation
PANA-CC	Programme d'Action National et d'Adaptation aux Changements Climatiques
PANLCD	Plan National de Lutte Contre la désertification
PCIDD	Programme Croissance Inclusive et Développement Durable Plan de Développement Local
PDL	Plan de Développement Local

PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PMF	Programme de Micro Financement
PNAE	Politique Nationale d'Action pour l'Environnement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PNE	Politique Nationale de l'Environnement
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNIE	Plan d'Investissement en matière d'Environnement
PNUD	Programme des Nations - Unies pour le Développement
POPs	Polluants Organiques Persistants
PTA	Plan de Travail Annuel
RAF	Resource Allocation Framework
RN	Ressource Naturelle
SDAM	Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove
SGP	Small Grants Programme
SNU	Système des Nations - Unies
STAR	Système Transparent d'Allocation des Ressources
SNPA-DB	Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la Diversité Biologique
SNPRV	Service National de la Promotion Rurale et de la Vulgarisation
SOBRAGUI	Société de Brasserie de Guinée
UE	Union Européenne
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNDAF	Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Financement
UNESCO	Organisation des Nations - Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations - Unies pour l'Enfance
UNOPS	United Nations Office of Project Services
USAID	Agence Américaine pour le Développement International
WI	Wetlands International (Bureau Afrique de l'Ouest)
WWF	Fonds Mondial pour la Nature

## Contexte

Les progrès techniques et technologiques qui ont jalonné les 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles, ont provoqué et entretenu des modèles de développement et de consommation particulièrement intensifs. De ce fait, l'environnement a subi d'importants préjudices et de profonds déséquilibres qui ont mis en danger la pérennité de ses ressources.

Pour faire face à ces problèmes qui menacent l'environnement local et mondial, il est urgent de repenser les modes de gestion en vue de les adapter au contexte de développement durable à travers une gouvernance partagée, incluant toutes les parties prenantes : Etat, Organisations de la Société Civile (OSC), Partenaires au Développement, Communautés locales.

Au niveau mondial, l'objectif du PMF OP6 est de « soutenir efficacement la création d'avantages environnementaux mondiaux et de sauvegarder l'environnement mondial grâce à des solutions communautaires et locales qui se complètent et ajoutent de la valeur à l'action nationale et mondiale ».

En tant que programme du FEM, le PMF-Guinée aligne ses stratégies pour cette phase opérationnelle à celles du FEM et fournit une série de projets de démonstration pour davantage d'élargissement, de réplication et d'intégration. L'action au niveau local par la société civile, les peuples autochtones et les communautés locales est considérée comme un élément essentiel de la stratégie 20/20 du FEM.

Le Document de Stratégie Nationale du Programme de Micro Financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM - Guinée) énonce les principes de base qui vont orienter le processus de mise en œuvre des activités des projets qui bénéficieront de subventions, au cours de la phase 6 (2015-2018), sur la base des préoccupations environnementales nationales et mondiales.

Cette nouvelle phase du FEM (OP6), reposera sur i) l'approche intégrée de ses domaines d'interventions, ii) tiendra compte de la vision FEM 2020 et iii) accordera une place de choix accordée à la constitution d'alliances multipartites appelées à procurer plus d'avantages environnementaux au niveau mondial indispensables pour créer et garantir les bases d'un développement durable.

## 1. LE PROGRAMME PAYS DE MICRO FINANCEMENT DE GUINÉE

A l'issue des phases précédentes OP4 et OP5, le PMF/FEM-Guinée a reçu 285 propositions de projets et a accordé des subventions à 90 projets dont 77 sont déjà clôturés. Ils sont portés par plus d'une soixantaine d'ONG, opérant sur l'ensemble du territoire Guinéen.

### a) Résultats et réalisations du PMF/FEM/OP4 et OP5

Les activités mises en œuvre, ont touché 30 Préfectures sur les 33 que compte le pays et ont couvert tous les domaines thématiques du FEM notamment les volets ci-après:

- **Renforcement des Capacités** : En vue de renforcer les capacités opérationnelles des parties prenantes au Programme, 24 ateliers ont été organisés dans les 4 régions naturelles du pays qui ont bénéficié à 595 personnes dont 201 femmes de différentes ONG et OCB, ainsi qu'à 44 animateurs des radios rurales et communautaires qui ont pu sensibiliser 7.000 personnes dont 4 200 femmes soit 60%.
- **Biodiversité- Dégradation des Terres et Changement Climatique.** Dans ce cadre, les actions suivantes ont été réalisées :
  - 54 forêts communautaires d'une superficie de 205 ha, ont été restaurées dans 7 localités;
  - 50 groupements de femmes ont été constitués;
  - 1 845 bâches solaires ont été distribués;
  - 205.000 kg de sel ont été produits;
  - 100 fours de séchage de poissons à très faible consommation de bois, ont été installés en faveur des femmes;
  - 1 695 ruches kényanes ont été confectionnées par des menuisiers locaux et installées en faveurs de 200 apiculteurs dans 04 localités du pays;
  - 84.000 litres de miel ont été produits et commercialisés par 20 groupements féminins des localités touchées;
  - 500 kg d'huitres produits et commercialisés par 25 groupements féminins de la localité concernée;
  - 2 étangs piscicoles ont été mis en place dans 02 localités du pays pour l'élevage des espèces de poissons (tilapia et de silures);
  - 15 mares d'eau douce destinées aux cérémonies traditionnelles et aux activités annuelles de pêche ont été restaurées dans 03 localités;
  - 35.530 mètres linéaires de clôtures grillagées réalisés dans 21 villages, ont favorisé l'accroissement des revenus des femmes de ces villages;
- **Réduction des pressions sur les ressources ligneuses en matière de bois énergie** :
  - 7 240 foyers améliorés, produits par des artisans locaux, ont été distribués aux ménages de plusieurs communautés;
  - 95 kits solaires ont été installés dans le cadre de la promotion des énergies renouvelables, en guise de projet pilote au sein d'une communauté;
  - 01 projet d'étude de faisabilité et de mobilisation communautaire pour le classement en site de patrimoine mondial, d'habitat naturel pour la conservation des chimpanzés dans le massif du Fouta- Djallon.
- **Protections des eaux** :

En matière d'amélioration du régime d'écoulement des cours d'eau :

  - 69 têtes de sources couvrant 123 ha ont bénéficié des actions de reboisement et de restauration;
  - 20 coopératives de confection de briques cuites et 10 coopératives de maçons ont été initiées à la confection des briques en terre stabilisée pour limiter la dégradation des berges des cours d'eau.
- **Gestion des substances chimiques** :
  - 2.585 agriculteurs et femmes maraîchères ont été sensibilisés et formés pour une utilisation appropriée de ces substances chimiques.
- **Reconnaissance de la crédibilité/performance des partenaires du PMF-Guinée**
  - L'ONG PRIDE- Guinée, partenaire du PMF/FEM a été certifiée finaliste du Prix Équateur en 2015, à travers un projet incluant les femmes et les groupes vulnérables dans les organes de décision et dans la gestion consensuelle des activités relatives à la conservation de la biodiversité et aux phénomènes liés aux changements climatiques;
  - L'ONG CEMAG, partenaire du PMF/FEM, a été retenue pour participer à l'Atelier Élargi pour la Circonscription du FEM organisé à *Cotonou au Bénin, du 3 au 5 novembre 2015* ;
  - L'ONG PREM de Guinée, partenaire du PMF/FEM, a obtenu, lors de la COP21, un prix décerné par un Organisme des Nations Unies dénommé « Momentum for Change » qui a récompensé la mise en œuvre réussie d'un projet financé par un autre donateur et intitulé « planter le Moringa pour sauver la mangrove ». Ce prix, a été remis par Monsieur BANKI MOON, Secrétaire Général des Nations Unies.

La réalisation des activités précitées a été rendue possible grâce aux ressources financières suivantes :  
Montant total des financements octroyés : 2 831 250 dollars U.S, dont le Fonds CORE 1 499 250 USD et la contribution du Gouvernement Guinéen au titre des Fonds STAR 1.332.000 USD. A ces subventions, il faut ajouter au fonds CORE, des contributions des bénéficiaires ou porteurs de projets, en espèces et/ou en nature. Le PNUD/Guinée, pour sa part, a alloué, 446.603 USD au titre du fonctionnement du PMF/FEM.

#### **b) Lien des réalisations**

Le PMF s'intègre aux programmes et projets financés par le Gouvernement en matière de gestion durable de l'environnement. Par ailleurs, il est complémentaire aux stratégies du Bureau du Pays du PNUD, notamment dans les 5 domaines focaux du FEM en cours et planifiés.

Il consolide les actions locales des ONGs bénéficiant des subventions d'organismes bi- et multilatéraux.

Les bonnes pratiques capitalisées dans les projets communautaires clôturés ont été répliquées notamment dans la saliculture solaire, l'ostréiculture, le séchage de poissons, d'huitre et les clôtures grillagées.

#### **Leçons apprises par le programme du pays :**

- Les populations des zones couvertes par les actions du PMF ont amélioré leur prise de conscience sur les défis environnementaux de leurs localités;
- Les capacités d'identification et de formulation des projets environnementaux communautaires ont été accrues;
- L'intégration du genre dans les microprojets soumis au PMF a été prise en compte, tant au niveau des initiateurs, qu'à celui des bénéficiaires;
- Les femmes jouent un rôle important dans l'atténuation des pressions de leurs activités sur les ressources naturelles comme l'ont montré les projets de séchage du poisson par les fours de type Chorkhor et de saliculture par voie solaire.

#### **1.1 Facteurs clés de base pour le Programme pays du PMF/OP6**

Le PMF a pour bases, les zones clés de biodiversités avec plusieurs espèces endémiques et des écosystèmes appropriés dont la Guinée dispose et qui méritent une protection efficace pour une gestion durable.

Sa mise en œuvre repose sur les axes suivants :

- La concentration géographique et thématique;
- L'approche programme;
- L'approche « moyen d'existence durable des communautés »;
- La consolidation des projets PMF achevés et évalués pour une réplification des bonnes pratiques obtenues;
- La mise à réseau des OSC environnementales dans les différentes zones de concentration.

La réalisation des actions futures procédera par une stratégie de mobilisation des fonds OP6 qui se fera par la poursuite, le renforcement et l'élargissement du partenariat avec les parties prenantes à travers : des tables rondes des bailleurs de fonds, des ateliers de plaidoyer des partenaires dont, entre autres : le Point Focal Opérationnel du FEM, les Agences de Coopération : Agence Française de Développement (AFD) ; Agence Japonaise de Coopération (JICA) ; Agence Allemande de Coopération internationale et technique (GIZ-KFW) ; Agence Américaine d'aide au développement (USAID) ; Agence Canadienne de Développement (ACDI), les Agences d'exécution du FEM (Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, Banque Islamique de Développement..) ; les ONGs internationales (UICN, WI, WWF...)

En outre, le PMF envisage se rapprocher davantage du secteur privé en vue de solliciter son appui afin de contribuer au financement des activités susceptibles de constituer une menace pour l'environnement : industries extractives de minerais ; industries chimiques ; de brasseries (SOBRAGUI, BONAGUI) ; centrales thermiques (EDG, industries de traitement et d'évacuation des huiles et lubrifiants) ; Forêt Forte (Société de production de bois de meuble et de bois de construction...).

#### **1.2 Ressources des projets antérieurs comme base de la mise en œuvre du PMF/OP6**

La majeure partie des projets d'OP5 sont exécutés et servent de base ou de référence pour OP6.

La stratégie adoptée au cours de OP6, consistera à faire admettre par les parties prenantes, de la pertinence de la démarche du PMF/FEM qui se fonde sur le fait que les problèmes environnementaux mondiaux ne peuvent être correctement et durablement pris en charge que lorsque les populations locales s'y impliquent et qu'avec de modestes financements; les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les Organisations Communautaires de Base (OCB) seront en mesure d'entreprendre des initiatives ou des activités locales qui changeront qualitativement le paysage environnemental.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Phase OP6, le PMF/FEM-Guinée orientera ses interventions, à travers une occupation rationnelle et progressive, vers l'ensemble du territoire guinéen, en se focalisant sur l'une des initiatives majeures de ce nouveau cycle : les Aires de Patrimoine Autochtones et Communautaires (APAC), compte tenu de la grande diversité des écosystèmes et des actions anthropiques qui les menacent.



## 2. NICHE DU PROGRAMME PAYS DU PMF

### 2.1. Cadre politique et juridique

La Guinée dispose d'un cadre politique et juridique suffisamment fourni qui s'exprime à travers des politiques, des programmes, des stratégies, des plans d'actions sectoriels et des conventions régionales et internationales. La mise en application de ces textes politiques et juridiques n'a toujours pas été effective dans certains domaines, en raison des insuffisances de moyens humains, techniques et financiers.

**Tableau 1 : Liste des Accords Multilatéraux et Cadres de Planification**

ACCORDS MULTILATERAUX ET DOCUMENTS D'ORIENTATION ET DE PLANIFICATION	DATES DE RATIFICATION/ ADOPTION PROMULGATION
Décret D/08/036/PRG/SGG, portant composition, attributions et fonctionnement de la Commission Nationale de l'Eau	
Décret N° 120/PRG/SGG/89, portant réglementation de la profession d'exploitant forestier ;	14 juin 1989
Décret 201/PRG/SGG/89, portant sur la préservation du milieu marin contre toutes formes de pollution	8 novembre 1989
Ordonnance N° 0/92/019/PRG/SGG, portant code foncier domanial et de la politique foncière	30 mars 1992
Ordonnance N° 045/PRG/87, portant code de la protection et de la mise en valeur de l'environnement	28 mai 1987
Ordonnance N° 091/PRG/SGG/90 portant régime financier et fiscal des communautés rurales (CR)	22 octobre 1990
Loi L/99/013/AN, adoptant et promulguant la Loi portant Code Forestier	22 Juin 1999
Loi L/97/038/AN adoptant et promulguant le code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse	9 décembre 1997
Loi L/95/51/CTRN, portant Code Pastoral	29 août 1995
Loi L/95/13/CTRN, portant Code de la pêche maritime	15 mai 1995
Loi L/96/007/AN, portant organisation de la pêche continentale en République de Guinée	22 juillet 1996
Loi N° L/94/005/CTRN du 15 Février 1994 portant Code de l'Eau ;	24 juillet 2008
Code des collectivités locales	2008
Plan National d'action pour l'Environnement (PNAE)	1994
Monographie nationale sur la diversité biologique	1997
Stratégie nationale et plan d'action en matière de biodiversité (SNDB-PA)	1999
Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PANLCD)	Ratification: 28 janvier 1997 Adoption: 17 avril 2013
Plan d'Action Nationale d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA-CC)	2007
Plan National d'Investissement en Matière d'Environnement	2013
Politique forestière nationale (PFN)	Décret N° 056 du 5 février 1990
Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove (SDAM)	1989
Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA1 et 2)	1981 et 2007
Déclaration de Politique Foncière en Milieu Rural (DPFMR)	2001
Programme d'Etude du Secteur Energétique (ESMAP)	1992
Programme National de Développement Humain Durable (PNDH)	1997
Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP 1, 2, 3)	2012, 2013, 2015
Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) Programme - Pays pour la Guinée – BAD & FAO	2013 – 2017
Politique Nationale de l'Environnement	08 février 2012
le Plan quinquennal de développement socio-économique	(2012-2015)
la Politique Forestière Nationale	(1989)
le Plan d'Action pour la Promotion des Femmes (PAPF,	1997)
la Lettre de Politique de Développement de l'Élevage	(1996)
la Politique commerciale	(1985)
le Programme Cadre d'Appui aux Initiatives de Base (PCAIB)	
la Politique Nationale de l'Habitat	(2012)
la Stratégie Nationale en Matière d'Échange d'Informations	2012
la Stratégie Nationale en matière d'Éducation Environnementale et	(2013)
la Nouvelle Politique Energétique	(2014).
Convention et Protocole sur l'Autorité du Bassin Niger (ABN).	3 décembre 1982
Convention de Kano (Nigeria) sur les criquets migrateurs africains	20 mai 1963
La Convention Africaine sur la Conservation de la Nature et des Ressources	15 août 1968 / 16 juin 1969

Naturelles	
Convention sur la mise en Valeur du fleuve Gambie	1978
Convention de Paris sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel	18 juin 1979
Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages menacées d'extinction (CITES) ou Convention de Washington	20 décembre 1981
Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices (CMS) appartenant à la faune sauvage ou Convention de Bonn	20 septembre 1992
Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	7 mai 2005
Protocole de Kyoto	25 octobre 2005/5 décembre 2007
La Convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures et amendements du 11 avril 1962 et du 21 octobre 1969	19 avril 1981
Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone	1985
Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone	1992
Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets	30 mars 1993
Convention sur la lutte contre la Désertification	28 janvier 1997
Convention sur les Polluants organiques persistants	26 octobre 2005
Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable	24 février 2001
Convention de Minamata sur Mercure	2014
Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et partage juste équitable des avantages découlant de leur utilisation	2014
Accord AEWAF Afrique-Eurasie sur la conservation des espèces migratrices des oiseaux d'eau	-
Convention et Protocole sur l'Autorité du Bassin du Niger (ABN)	21 novembre 1980 / 3 décembre 1982
Convention d'Abidjan portant sur la protection et le développement de l'environnement marin et côtier de la Région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre	23 mars 1981
Convention de Montego Bay sur le Droit de la Mer	1982
Convention internationale pour la protection des végétaux	1983
Convention de Bamako relative à l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux, aux contrôles des mouvements transfrontaliers et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique	1991
Convention sur les Zones Humides d'importance internationale	24 septembre 1992
Convention sur la Diversité Biologique	7 mai 1993
La Convention de Maputo ou Convention de la Protection et l'utilisation rationnelle des Ressources Naturelles selon les critères de Développement Durable	2005
Cadre communautaire de la CEDEAO portant sur l'intégration des Politiques Nationales de l'Environnement	Intégration PNE cadre CEDEAO – NEPAD
Protocole de Cartagena sur la prévention des Risques Biotechnologiques	2005

**Source :** Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, Bureau de Stratégie et de Développement et autres Ministères.

## 2.2 Concentration géographique et thématique

En référence à (i) la contribution du secteur primaire dans la croissance du PIB national, (ii) aux menaces anthropiques pesant sur les ressources naturelles et les conséquences de cette dégradation sur l'économie nationale et sur le bien-être socio-culturel de la population, (iii) à la richesse des cadres juridique, politique et institutionnel relatifs à la protection de l'environnement, à son utilisation durable et au partage juste et équitable des bénéfices résultant de son exploitation, (iv) aux atouts d'une protection et d'une exploitation durable des ressources naturelles ainsi que les opportunités qu'offre le pays, la Stratégie Nationale du PMF sera basée sur l'objectif principal du FEM 6, à savoir :

**«Aider efficacement à produire des avantages environnementaux nationaux et mondiaux et à préserver le patrimoine écologique national et mondial en apportant des solutions communautaires et locales qui complètent et renforcent les mesures prises au niveau national et mondial »**

L'opérationnalisation de cet objectif suivra la démarche ci-après :

« (a) Une concentration des activités sur les écosystèmes dont l'importance vitale est reconnue au niveau mondial ; (b) une mise en place de mécanismes novateurs d'appui institutionnel et financier pour accroître l'utilité et l'impact des projets aux niveaux national et mondial ; et (c) le renforcement systématique des capacités des acteurs de la société civile locale et nationale, élément essentiel pour la préservation de l'environnement ».

- les écosystèmes naturels et les ressources biologiques du pays doivent être considérés comme des biens économiques, socio - culturels et leurs fonctions écologiques et valeurs doivent être maintenues, tout en les intégrant dans le patrimoine national ;
- la conservation des ressources naturelles doit être participative et basée sur un partenariat entre les différentes parties prenantes, particulièrement les décideurs, les professionnels, les communautés locales et le secteur privé ;
- les connaissances et les pratiques traditionnelles, ainsi que les valeurs socio - culturelles de la conservation des ressources biologiques, doivent être protégées et valorisées ;
- l'exploitation des agro - écosystèmes doit se faire de manière à garantir un équilibre écologique avec les écosystèmes naturels ;
- l'étalement et l'aménagement des terres doivent se faire dans le respect de l'éthique environnementale et la préservation de la diversité biologique ;
- la mise en place des structures de coordination des actions de conservation de l'environnement doit être soutenue ;
- un renforcement des capacités à tous les niveaux et pour tous les acteurs en matière de gestion et de conservation des écosystèmes doit être effectif ;
- la protection des écosystèmes transfrontaliers et la promotion du tourisme rural doivent entrer dans la droite ligne de l'intégration régionale de la biodiversité ;
- la mise en place des procédures d'accès aux ressources génétiques doit se faire de manière à garantir un partage juste et équitable des avantages qui en découlent ;
- les politiques nationales, les stratégies, les programmes nationaux et sectoriels doivent intégrer les questions en rapport avec l'environnement et le développement durable, notamment les initiatives d'OP6 et les directives des ODD, ciblés par le pays;
- la prise en compte du genre dans l'accès et la gestion des ressources naturelles doit être effective.

Les fonds de base attendus du FEM 6 serviront à financer les projets relevant des initiatives stratégiques suivantes: Sauvegarde des sites terrestres et marins collectifs, Agro - écologie climato - intelligente et innovante, Co-avantages de l'accès aux sources d'énergie émettant peu de carbone, Coalitions pour la gestion des substances chimiques à l'échelle locale, nationale et mondiale.

### **2.2.1 Concentration géographique**

La stratégie nationale accordera une attention particulière au développement d'un portefeuille de projets intégrés, tant au niveau géographique que thématique. Le PANA a révélé que toutes les zones éco climatiques de la Guinée sont vulnérables aux Changements Climatiques. Cependant une attention particulière pourrait être accordée à la :

- a. Zone côtière, marine et insulaire Basse Guinée ;
- b. Zone des montagnes en Basse, Moyenne Guinée et en Guinée Forestière ;
- c. zone septentrionale faisant frontière avec les zones sahéliennes au nord de la Guinée ;
- d. Zones des plaines continentales en Haute Guinée, dans les Préfectures de : Dabola, Faranah, Kissidougou et Mandiana (6 sites Ramsar) ;
- e. Zone des forêts humides en Guinée Forestière

La Guinée possède des écosystèmes forestiers variés : mangroves, forêts (humides, mésophiles et d'altitude), forêts sèches, une faune et une flore diversifiées, des écosystèmes aquatiques et marins. Il existe aussi des sites d'intérêt écologique et le littoral. Ces écosystèmes sont regroupés selon le milieu en trois grandes catégories (Bah *et al.*, (1997) : les écosystèmes terrestres, les écosystèmes d'eau douce ou aquatique et les écosystèmes côtiers et marins.

#### **Les écosystèmes terrestres**

Selon la monographie biologique de la Guinée (1997), les écosystèmes terrestres occupent 53,63 % du territoire national soit 13.185.311 ha. Ces écosystèmes comprennent 700 000 ha de forêts dense humide, 1 600 000 ha de forêts denses sèche et forêt claire, 10 639 000 ha de savane boisée. À celles-ci s'ajoutent les forêts classées de l'État, les parcs nationaux et les réserves.

### Les écosystèmes aquatiques ou écosystèmes d'eau douce

La nature des écosystèmes humides varie selon les régions naturelles du pays. Les systèmes lentiques sont constitués par des plaines côtières, les plaines inondables et les mares associées aux grands fleuves, aux estuaires et aux mangroves (Basse Guinée), de plaines hydromorphes (FoutaDjallon), des mares et les plaines inondables qui s'étendent sur 2 à 4 km<sup>2</sup> (Haute Guinée) de nombreuses et très petites mares de moins d'un hectare (mare d'hivernage à 1400 m d'altitude au Mont Nimba, étang de Samoe à N'zérékoré). Les systèmes lotiques quant à eux sont pour la plupart des cours d'eau à régime régulier.

### Les écosystèmes côtiers et marins.

Le littoral Guinéen, long d'environ 300 Km est constitué de la mangrove où d'importants cours d'eau déversent leurs eaux, charriant de grandes quantités d'alluvions. Les eaux guinéennes sont riches en ressources marines, du plancton jusqu'aux mammifères en passant par les plantes aquatiques, les invertébrés, les poissons et les reptiles. Au plan économique, la zone côtière joue un rôle important dans le développement de la riziculture, l'approvisionnement en bois d'énergie et de service. Cependant, elle connaît une dégradation progressive due à l'érosion côtière et les rejets en mer de produits pétroliers, de déchets solides et liquides provoquant des pollutions très significatives.

### Les Aires de Patrimoine Autochtone et Communautaires (APACs).

Ce sont des écosystèmes qui renferment en leur sein, des APACs. Celles-ci ont été gérées à travers l'histoire, par les communautés humaines, pour une variété de raisons : survie, sécurité, valeurs culturelles et religieuses, services éco-systémiques. Cette tradition a contribué à la conservation de la biodiversité et à son enrichissement. Mais, de nos jours, ces écosystèmes sont confrontés à de réelles menaces de tous ordres. C'est pourquoi, il y a urgence à agir, en impliquant concrètement, les communautés à la gouvernance et à la gestion de leur environnement, par le biais, entre autres, de ces APACs

Trois critères nous ont permis d'identifier les APACs :

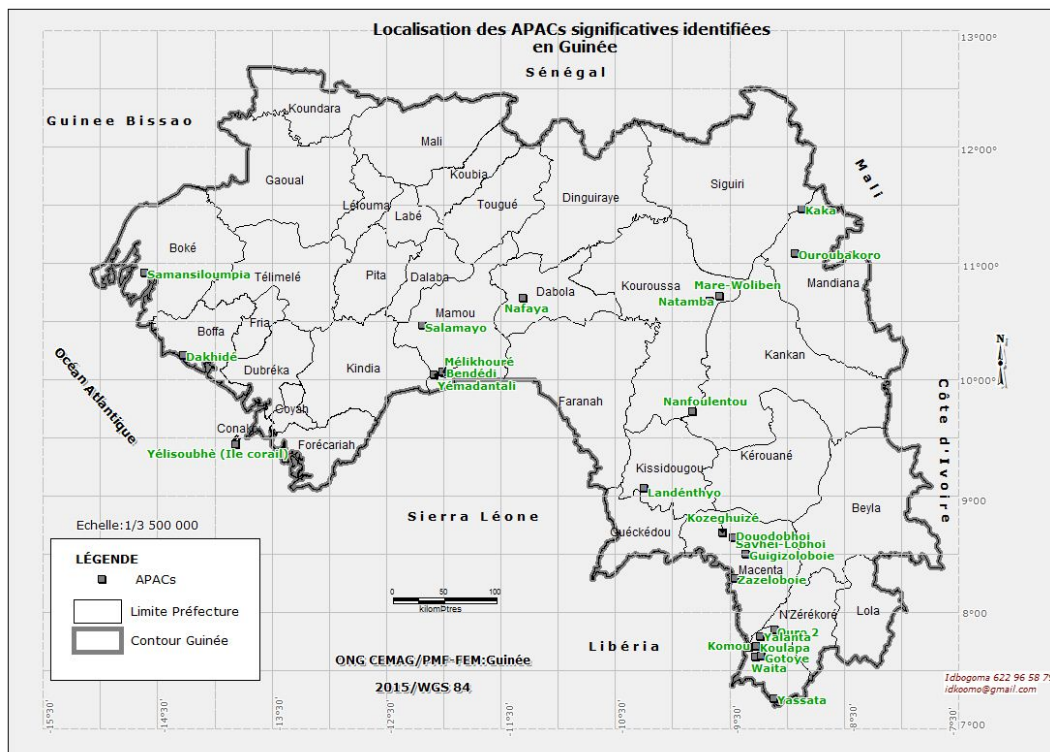
- **La pertinence des liens historiques, culturelles et/ou de subsistance** qui unissent la communauté et son écosystème;
- **La communauté, acteur principal/ actrice principale de la gouvernance de l'écosystème;**
- **La gouvernance et la gestion de la communauté doivent contribuer à la conservation** des habitats, des espèces, des fonctions écologiques et des valeurs culturelles associées.

En Guinée, on rencontre dans toutes les régions naturelles, plusieurs variétés de sites réunissant les conditions précitées. Ces APACs sont de véritables puits de séquestrations de carbone et constituent un complément significatif des aires protégées pour l'atteinte des objectifs d'AICHI 2020. Les plus significatives sont énumérées dans le tableau ci-dessous:

**Tableau de quelques échantillons des APACs significatives identifiées par Région**

APACs	Pertinence des liens	Gouvernance	Mode de gestion
<b>L'île Dakhindé</b> , Village Bongolon, Sous-préfecture de Douprou, Préfecture de Boffa	Ce site est dédié aux prières et sacrifices organisés par la communauté riveraine pour des besoins culturels, historiques, rituels et de survie	L'île de Dakhindé est gérée par le patriarche de la famille Sylla et la succession se fait par lignage.	Le site rituel est intégralement protégé contre toute exploitation des ressources (coupe de bois, chasse, saliculture.)
<b>Sala mayo (Tête de source)</b> , Village: Moorodè, Sous-préfecture: Tolo, Prefecture de Mamou	La communauté gérante du site fait l'offrande d'une poule au niveau de la tête de Source et fait des prières pour demander à exaucer les vœux qu'elle exprime.	Le site est géré par la famille Diallo fondatrice du village.	L'accès est réglementé et le site est réservé uniquement pour des activités rituelles, ce qui est un atout pour la conservation du milieu
<b>Bosquet de Sadiou (forêt)</b> , Village Balato, Sous-préfecture: Balato, Prefecture de Kouroussa	Les Bemba So Tou sont des îlots forestiers où ont lieu les cultes ou rites à l'intention des ancêtres morts. Aussi, ces îlots forestiers ont été conservés et les villageois considèrent qu'ils demeurent l'habitat des esprits des ancêtres morts.	La communauté impliquée dans la gestion de ces deux bosquets et la mare de Wolibèn est exclusivement la famille autochtone Daman présent dans ce site depuis plus de 825ans.	Selon la croyance populaire, les animaux ou les végétaux vivants dans ces espaces sont les symboles des ancêtres. De ce fait, tuer un animal ou couper un arbre était est une atteinte à l'esprit des ancêtres. C'est pourquoi ces milieux sont mis en défens de façon

<p><b>Mare de Kaka</b>, Village Sous-préfecture Dialakoro, Préfecture de Mandiana</p>	<p>L'expression individuelle ou collective d'un vœu vise la réussite d'une «entreprise» qu'elle soit d'ordre social (santé, fécondité, mariage) ou économique.</p>	<p>La mare Kaka est la propriété du lignage KOULIBALY, car selon les croyances locales seules les KOULIBALY ont la possibilité de se métamorphoser en Hippopotame « Maître des Eaux »</p>	<p>intégrale et permanente. Les populations autochtones de la région accordent une place privilégiée aux mares sacrées; ce qui aide à la préservation du paysage naturel et culturel dont le caractère sacré aide à la préservation du paysage naturel et culturel</p>
<p><b>Forêt sacrée de Daapolet</b>, village/ Yalanta Sous-préfecture: Bowé Préfecture de Yomou</p>	<p>Les Gnamou Löwo sont des forêts sacrées où s'effectuent les cérémonies de tatouage ou d'initiation des garçons de quatre à cinq ans et plus.</p>	<p>La communauté Kpèlè est impliquée dans la gestion dirigée par le clan MONE</p>	<p>Les forêts sacrées dans lesquelles se déroulent les initiations sont interdites aux hommes non tatoués et aux femmes. Elles sont gérées par ceux qui assurent le culte religieux traditionnel. Hormis les cérémonies de tatouage, aucune activité n'y est permise</p>
<p><b>Forêt de Kozéghizé</b> Village/Voloa Sous-préfecture: Balizia Préfecture de Macenta</p>	<p>Les Zavoi sont des forêts strictement gérées par les hommes tatoués. Elles sont l'apanage d'une catégorie de personnes du village auxquelles sont accordés le plus grand respect à cause du rôle qu'elles ont joué et de la bravoure dont elles ont fait preuve au moment de leur initiation.</p>	<p>La communauté impliquée dans la gestion de cette forêt est la population d'autochtone "LOMA" animiste. La succession s'opère en héritant directement des patriarches.</p>	<p>En milieu Toma, la forêt sacrée constitue un temple du fétichisme, un sanctuaire où se déroulent encore rites, secrets et cérémonies rituelles. Les forêts dont elles ont charge de gérer sont réservées uniquement à des fins de tatouage ;</p>



Carte des principales APACs identifiées (en vert)

### 2.2.2 Principales menaces des écosystèmes guinéens

L'analyse des pressions et menaces qui pèsent sur les écosystèmes et leur diversité biologique a permis de ressortir les principales causes fondamentales de la perte de la diversité biologique. Elles sont d'ordre démographique, économique, institutionnel, réglementaire, technologique, etc....

Les facteurs sont entre autres les suivants:

- l'augmentation de la demande de ressources biologiques due à la croissance démographique et au développement économique;
- la faible prise de conscience des communautés guinéennes sur les conséquences à long terme de leurs activités néfastes sur l'environnement ;
- le manque d'appréciation des conséquences d'utilisation de technologies non appropriées à l'exploitation durable des ressources;
- le manque de reconnaissance par l'économie de marché de la valeur réelle de la diversité biologique et des services éco systémiques fournis par la diversité biologique ;
- le manque de contrôle suffisant par les politiques sectorielles gouvernementales de la surexploitation des ressources biologiques;
- l'instabilité politique et les guerres civiles dans les pays voisins ayant entraîné les migrations humaines en Guinée;
- le développement anarchique de l'urbanisation.

Dans ce contexte, les différents écosystèmes subissent des pressions qui affectent souvent durablement leur survie. A ce titre nous pouvons noter :

- la perturbation de la biodiversité par la destruction de leur niche écologique ;
- la déforestation et la dégradation des terres par les activités anthropiques ;
- l'affectation des régimes des cours d'eau par l'érosion dans leurs bassins versant ;
- l'utilisation non organisée des pesticides et emballages plastiques.

### 2.2.3 Concentration thématique

Au regard de l'ampleur des pressions anthropiques ci-dessus sur les ressources naturelles, il y a lieu de s'interroger si les indicateurs environnementaux n'ont pas atteints leur seuil de gravité. Cette situation s'accompagne par la détérioration de la qualité de vie des populations, la pauvreté et la vulnérabilité extrême du pays aux perturbations climatiques.

En tenant compte des priorités nationales en matière d'environnement, les ressources allouées au PMF/FEM pour OP6 seront orientées en priorité, vers les domaines focaux du FEM. Un accent particulier sera mis sur :

- La sauvegarde des sites terrestres et marins collectifs ;
- La promotion d'une agro écologie climato intelligente et innovante pour une gestion durable des terres ;
- La facilitation de l'accès aux sources d'énergie renouvelables (solaire, éolienne, hydro électricité, bio gaz..= ;
- La coalition pour la gestion des substances chimiques à l'échelle locale, nationale et mondiale.

### 2.3 Potentiel de complémentarité et de synergies avec les différents projets et programmes du pays

Les priorités stratégiques du FEM 6, en rapport avec les priorités nationales, figurent dans le tableau 2. Les projets que le PMF/FEM appuiera dans le cadre de sa niche, traduiront les priorités nationales exprimées dans les différentes zones de concentration géographique et thématique. La présente stratégie est déclinée en **sept (7) objectifs**.

Ces objectifs visent à atteindre **14 résultats** correspondant à des orientations stratégiques qui débouchent sur **80 projets**, dont 56 projets APACs, (dont 27 ont été déjà identifiées) et 24 projets hors paysages terrestre/marins (tableau 3). Le FEM 6 doit s'intégrer à l'objectif 11 d'Aichi qui stipule que d'ici 2020, chaque pays doit classer 17% de son patrimoine forestier et 10% du territoire marin et côtier.

Actuellement, la Guinée couvre 15% (4 422 195 ha) de son territoire. Dans le cadre du FEM 6, les Autorités envisagent d'y ajouter près de 3% (environ 884 439 ha) pour combler le déficit. Pour les indicateurs non mesurables par manque de données de base, la stratégie va se limiter à l'identification, à la cartographie et à l'élaboration de l'état de référence.

Conscient que les frontières ne constituent aucun obstacle aux effets ou phénomènes liés aux processus de changement climatique, de pollution atmosphérique ou aquatique et de désertification, la lutte contre ces menaces doit transcender les limites territoriales pour envisager des ripostes au niveau national, sous - régional et international.

Le DSN/CPS de OP6-Guinée se conformera aux lois et réglementations Nationales et aux Conventions Internationales ratifiées par le pays et répertoriées dans le tableau 1 ci-dessus.

Les convergences des initiatives stratégiques d'OP 6 avec les programmes, projets nationaux et objectifs stratégiques du PNUD sont présentées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 2. Contribution du PMF aux priorités Nationales/Résultats collectifs du FEM6**

<b>Initiatives Stratégiques du PMF/FEM OP6</b>	<b>Résultats collectifs du FEM 6 par domaine stratégique</b>	<b>Brève description des niches du CPS</b>	<b>Complémentarité entre CPS du PMF et la Programmation stratégique du PNUD Guinée</b>
Conservation des APACs et autres paysages terrestre/marin	La conservation, l'utilisation durable et la gestion des écosystèmes terrestres, côtiers et marins importants sont améliorées (approches communautaires pour la gestion durable des paysages terrestres ou marins)	La conservation du paysage terrestre et marin repose sur des lois et réglementation nationales et internationales adoptées par la Guinée et sur les différents types d'écosystèmes du pays et cadrent avec les priorités nationales exprimés dans différents documents stratégiques et programmes des agences internationales tel que le PNUD, le PNUE....	Les plans d'aménagements et de gestion pour une meilleure conservation de la biodiversité, des Aires Protégées et des forêts sont élaborés et mis en œuvre
Agro écologie intelligente, novatrice dans un contexte de Changement climatique	Les types d'agriculture climato-intelligentes et innovantes sont déterminés	Cette initiative repose sur les lois et réglementations nationales et internationales adoptées par la Guinée et sur l'adaptation au Changement climatique, des pratiques agricoles dans les différentes zones agro écologiques de la Guinée	Les modes et moyens d'existence dans les zones vulnérables sont résilients aux CC et les communautés s'adaptent aux impacts induits liés aux CC
Co avantage de l'accès à l'énergie émettant peu de carbone	Les besoins en services énergétiques des communautés encore tributaires de la biomasse sont identifiés et des propositions de solutions énergétiques économiques réductrices des émissions de carbone sont proposées et adoptées	Cette initiative repose sur les lois et réglementations nationales et internationales adoptées par la Guinée et sur la Vulgarisation de nouvelles sources d'énergies peu polluantes en substitution aux sources d'énergies émettrices de carbone en usage dans tout le pays	Une stratégie nationale d'énergie durable pour tous élaborée, adoptée et mise en œuvre
Coalition locale et mondiale des substances chimiques	Des partenaires au niveau des organismes publics, parapublics et privés et des organismes internationaux sont identifiés pour appuyer la gestion des substances chimiques et la protection des populations les plus exposées.	Cette initiative repose sur les lois et réglementations nationales et internationales adoptées par la Guinée et sur l'élimination progressive des POPs et des substances chimiques dangereuses selon les procédures normalisées dans les zones de grande utilisation	Les modes et moyens d'existence dans les zones vulnérables sont résilients aux CC et les communautés s'adaptent aux impacts induits liés aux CC
Plateformes de dialogue OSC - Gouvernement	La création d'une politique, de plateformes de dialogue et de planification OSC-Gouvernement est soutenue	Elle repose sur les lois et réglementations nationales et internationales adoptées par la Guinée et sur l'encrage de plateformes de dialogue et de planification entre les parties prenantes	Les outils de planification, de gestion durable de l'environnement des RN et du cadre de vie sont élaborés / révisés pour intégrer les aspects de CC, CDB et DT
Inclusion sociale	Les moyens de subsistance des populations locales tenant compte du genre sont améliorés	Amélioration du développement local par une meilleure prise en compte du genre dans le processus de décision	Les initiatives locales et d'appui à la lutte contre la pauvreté et la correction des disparités du genre dans les zones vulnérables sont promues

Contribution aux plateformes de gestion de la connaissance	L'accès aisé à l'information sur le PMF/FEM par les communautés est facilité	Base de données sur le PMF et le FEM	Les résultats et acquis positifs feront l'objet d'une large diffusion auprès des populations et des décideurs politiques et économiques par l'intermédiaire des canaux de communication requise
--	--	--------------------------------------	---

### 3. STRATÉGIE D'OP6

Le PMF/FEM- Guinée devrait focaliser son intervention en fonction des priorités socio-économiques et écologiques, régionales et thématiques. Le foyer géographique concerne les régions côtières de la Guinée maritime, les régions montagneuses du massif du Fouta-Djalon ; la zone septentrionale limitrophe aux pays sahéliens ; la région des plaines de la Haute Guinée et la dorsale guinéenne (zone forestière). Les priorités thématiques restent les quatre domaines à savoir : sauvegarde des sites terrestres et marins collectifs, agro - écologie climato - intelligente et innovante, Co -avantages de l'accès aux sources d'énergie émettant peu de carbone, coalitions pour la gestion des substances chimiques à l'échelle locale, nationale et mondiale.

Le plan d'action prioritaire vise la mise en œuvre d'activités essentielles pour (i) fournir des avantages environnementaux locaux et globaux sur l'ensemble du territoire guinéen (ii) améliorer les moyens d'existence des communautés locales afin de réduire l'exode rural et ses fléaux, (iii) appuyer le gouvernement dans la sauvegarde de la biodiversité, la lutte contre les changements climatiques, l'élimination progressive des substances chimiques dangereuses (iv) améliorer la connaissance et l'expertise des acteurs (ONGs, OSC); (v) accroître la production agricole en vue de renforcer la sécurité alimentaire et (vi) identifier et restaurer les couloirs biologiques pour maintenir et faire fonctionner ces continuum ; (vii) contribuer à l'atteinte, d'au moins 06 des 17 ODD : (1) lutte contre le changement climatique, (2) recours aux énergies renouvelables, (3) protection de la faune et de la flore terrestre, (4) protection de la faune et de la flore aquatique, (5) réduction des inégalités et (6) accès à l'eau salubre et à l'assainissement.

#### 3.1 Projets importants transversaux hors paysages terrestres et marins

- projets d'appui et d'encadrement techniques aux projets communautaires basés sur les préoccupations environnementales nationales en étroite liaison avec les initiatives du FEM;
- projets de création ou de renforcement de plates formes de dialogue entre OSC et Gouvernement;
- projets de Réseautage (formation de partenariat et de réplication);
- projets qui aident à promouvoir un développement durable et capitaliser les bonnes pratiques afin de pour guider la formulation de nouvelles politiques environnementales et assurer leur assimilation à tous les niveaux;
- projets visant à garantir une gestion correcte des connaissances, à initier des banques de données (capitalisation des résultats et leur diffusion).projets d'appui aux politiques et de la planification.

#### 3.2 Stratégies d'octroi des subventions basées sur les paysages terrestres marins

La stratégie d'octroi des subventions reposera sur les axes prioritaires ci-après :

- La mise en cohérence des initiatives d'OP6 avec les priorités nationales en matière de restauration et protection de l'environnement;
- La Priorisation des APACs (basée sur les concentrations géographiques et thématiques préalablement déterminées en tenant compte de l'ampleur des pressions anthropiques qu'elles subissent);
  - La stratégie se concentrera davantage sur la conservation de la biodiversité à travers des projets d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques , des projets de lutte contre la déforestation et la dégradation des terres, de protection des têtes de source et des cours d'eau de grande importance, de gestion rationnelle des substances chimiques nocives et des déchets plastiques.

#### 3.3 Stratégies Grant markers + Bailleurs+

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique environnementale à travers des initiatives stratégiques, plusieurs pistes et sources de financements potentiels seront explorés, parmi les donateurs présents en Guinée. L'appui à fournir aux OSC pour la mobilisation des fonds à partir de ces différentes sources, permettront de booster la mise en œuvre d'un plus grand nombre de projets locaux dont les impacts communautaires, Régionaux et Nationaux seront fortement améliorés.



Un des éléments essentiels de cette stratégie concernera l'habilitation des communautés locales à rechercher des financements additionnels auprès des bailleurs précités pour favoriser la mise en œuvre de leurs projets de développement, en particulier la conservation des APACs.

### **3.3.1 Plateforme de dialogue OSC-Gouvernement**

Le PMF initiera la mise en place de réseaux d'ONG au niveau des localités actives dans le domaine de l'environnement. Ces réseaux, bénéficiant de l'appui du CN et du CNP offriront une perspective efficace de dialogues entre les OSC et le Gouvernement en vue de planifier et d'harmoniser les stratégies d'intervention.

Ces plateformes serviront également de cadre :

- de capitalisation et de diffusion de bonnes pratiques intercommunautaires;
- d'amélioration des procédures de communication sur les différents aspects thématiques et organisationnels d'intérêt pour leur structure;
- de réseautage des paysans agro écologiques et d'organisations de producteurs;
- de mise en place des fédérations nationales des APACs, après leur reconnaissance officielle par les Autorités;
- d'échange de solutions de développement Sud-Sud.

Ces plateformes de dialogues, réellement opérationnelles, devraient pouvoir influencer les politiques et décisions à tous les niveaux.

Ces plateformes de dialogues devraient pouvoir influencer les politiques et décisions à tous les niveaux.

### **3.3.2 Influence sur les politiques**

Les résultats du programme vont servir de base pour les actions de lobbying et de plaidoyer. Les principales cibles seront:

- Les institutions et services étatiques : la Coordination Nationale veillera à la transmission de l'information sur les projets et les résultats du PMF/FEM sous formes numériques ;
- Les institutions multilatérales (PNUD, Banque Mondiale, Union Européenne, Agences Gouvernementales de Coopération...);
- Les milieux scientifiques évoluant dans le domaine de l'environnement pour une large diffusion des expériences du programme auprès des institutions d'enseignement et de recherche ;
- Les acteurs de la société civile (ONGs, OCBs, autres formes d'Associations..);
- Les entreprises publiques et privées ;

Le Programme utilisera ces mêmes réseaux, y compris les partenaires au développement pour reproduire les expériences réussies et contribuera à la vulgarisation des bonnes pratiques et enseignements issues des projets subventionnés.

### **3.3.3 Promotion de l'inclusion sociale**

La promotion de l'intégration sociale et la prise en compte de la dimension « genre » demeurera au cœur du dispositif du PMF/FEM. Celui-ci poursuivra son effort sur ce sensible sujet et, à ce titre, continuera à accorder une attention particulière à l'implication et la participation effective des femmes, des jeunes et des couches marginalisées dans : i) la formulation des projets et dans l'exécution de leurs activités ; ii) le suivi de l'état d'avancement des activités des ONGs, iii) les instances de décisions de la communauté, iv) la conduite des projets par ces couches sociales en tant que premiers responsables. La concrétisation de cette stratégie garantira : a) l'accès des femmes au foncier rural ; b) l'augmentation des quotas des femmes au niveau des instances de prise de décisions ; c) la promotion des activités génératrices de revenus et la facilitation de l'accès au crédit ; d) l'appui à la réduction des impacts négatifs des activités féminines sur les différents écosystèmes e) l'autonomisation des femmes et la réduction de la pénibilité des tâches qui leur sont habituellement dévolues.

### **3.3.4 Plan de gestion des connaissances**

#### **3.3.4.1 Documentation et capitalisation des enseignements tirés et des leçons apprises**

Les conclusions des recommandations issues des différents rapports de suivi/évaluation de projets serviront de base pour l'élaboration d'un document de référence, en matière de gestion des données et des connaissances.

Ce document sera un guide pour la collecte, l'analyse, l'organisation et la diffusion des informations relatives à la somme d'expériences acquises.

Le but final de cette opération vise le partage de savoir faire et la formulation des principaux éléments de réussite du Programme.

La capitalisation des leçons apprises et des meilleures pratiques identifiées se fera selon plusieurs modalités :

- les ateliers des parties prenantes (OSC : ONG/OCB, acteurs du Gouvernement...) à organiser à mi-parcours et en fin de cycle, en vue de tirer profit des leçons apprises et de vulgariser les meilleures pratiques des projets achevés;
- la production de supports permettant, d'accroître la visibilité du Programme et de pérenniser les acquis (site web- films démonstratifs-supports médiatiques : journaux-radios-télévision - débats d'échanges d'expérience – livraison de documents aux centres de recherche environnementale);
- la production des études de cas à partir des résultats obtenus des projets;
- la participation des promoteurs de projets au forum/foire de sites de démonstration et autres ateliers de partage de connaissances.

#### **3.3.4.2 Utilisation des connaissances acquises pour informer et influencer les politiques**

- Les différents rapports à produire par les projets et le PMF/FEM fourniront, les connaissances nécessaires pour la documentation, la préparation et/ou l'amélioration des différents plans d'actions locaux, nationaux et régionaux.
- De plus, l'actualisation régulière et permanente de documents relatifs aux meilleures pratiques sur le site web du PMF/FEM, sur le site « Communities Connect » et l'incorporation continue de nouveaux éléments, constitueront un atout majeur de partage de connaissances et un moyen de promotion, de visibilité et de vulgarisation en faveur de l'ensemble des parties prenantes aux activités du Programme.
- En définitive, il s'agira de créer une bibliothèque numérique de OP6 de la documentation des leçons et expériences acquises en direction des acteurs clés du Programme et autres bailleurs de fonds.

#### **3.3.4.3 Reproduction et renforcement des leçons apprises et des meilleures pratiques tirées des projets financés par le PMF/FEM**

La stratégie de gestion des données et des connaissances, ci-dessus décrite, permettra :

- aux communautés bénéficiaires de projets, de tisser des liens de coopération et d'être en relation avec d'autres partenaires et parties prenantes pour une répliquabilité des meilleurs résultats et une amplification des impacts.
- au Programme de pouvoir fournir des informations nécessaires aux promoteurs de projets, de soutenir d'autres Programmes dans la mise en œuvre de projets similaires ;
- de contribuer à l'atteinte de l'impact global du PMF/FEM au niveau mondial.

#### **3.3.5 Stratégie de communication**

La stratégie de communication doit être soutenue par un cadre opérationnel de concertation et d'échange afin de mettre toutes les parties prenantes au même niveau d'information à travers :

- L'utilisation des 23 radios rurales et communautaires du pays, portant sur la mission, les enjeux, la démarche et les perspectives du PMF/FEM ;
- L'implication des ONG/OCB dans la diffusion des informations relatives au PMF/FEM, en vue de favoriser une plus large participation des acteurs de la société civile dans les activités du Programme;
- La production et la diffusion des supports audio-vidéo, numériques et photos des activités du Programme à tous les niveaux;
- L'implication des élus locaux, des cadres de l'administration centrale et déconcentrée dans le renforcement de la promotion du PMF/FEM (rencontres, tables rondes, colloques...);
- La promotion de la consultation du site Web du PMF/FEM et du site « Communities Connect » pour une plus large diffusion de sa mission et de ses activités ;
- Le savoir faire du PMF qui devient progressivement, un outil de croissance durable et de résilience du changement climatique pour les populations.

#### 4. CADRE DES RÉSULTATS ATTENDUS

Tableau 3. Cohérence avec les composantes du programme mondial OP6

Composantes projets OP6	Cibles CPS	Activités	Indicateurs	Moyens de vérification
<b>Composante SGP 1: Conservation du paysage terrestre ou marin communautaire</b>				
<b>Objectif 1 du PMF/FEM OP6</b> Améliorer la conservation, l'utilisation durable et la gestion des écosystèmes terrestres, côtiers et marins importants grâce à la mise en œuvre des approches communautaires pour la gestion durable des paysages terrestres ou marins.	<b>Résultat 1.1</b> Cinquante six (56) APACs, (incluant les 27 visitées) : ciblées sur des écosystèmes Côtiers, Marins, terrestres de montagne, des savanes et des forêts denses humides des paysages terrestres/marins seront identifiées et soutenues	<b>Activité 1.1.1</b> Identification et cartographie des APACs	Cartes des 56 APACs identifiées	Rapports d'activités et d'évaluation
		<b>Activité 1.1.2</b> caractérisation des APACs	Documents de caractérisation disponibles	
		<b>Activité 1.1.3</b> reconnaissance et légalisation des APACs à tous les niveaux ;	actes de reconnaissance établis et disponibles	
		<b>Activité 1.1.4</b> appui à la gestion durable des APACs identifiées y compris le renforcement de la gouvernance locale	Nombre d'APACs appuyées et typologie des projets	
	<b>Résultat 1.2</b> Un (1) Répertoire des APACs dans la perspective des objectifs d'AICHI 2020 est élaboré	<b>Activité 1.2.1</b> ; Evaluation des superficies couvertes	Glossaire de l'inventaire et des superficies des APACs disponibles	
		<b>Activité 1.2.2</b> Production de répertoire des APACs au niveau national <b>Activité 1.2.3</b> appui à la constitution de consortiums nationaux des APACs	<b>56 projets)</b>	
<b>Composante 2 SGP : Agro-écologie Intelligente Innovatrice tenant compte des effets du changement climatique dans un contexte de changement climatique</b>				
<b>Objectif 2 du PMF/FEM OP6 :</b> Déterminer les types d'agriculture climato-intelligente et innovante à entreprendre dans ces couloirs en vue de freiner leur fragmentation	<b>Résultat 2.1</b> les populations ont adapté une agriculture résiliente et adaptée aux changements climatiques et à la dégradation des terres	<b>Activité 2.1.1</b> Renforcement des capacités des acteurs locaux dans les pratiques agricoles durable (fumures organiques, assolements, rotations culturales)	Au moins 500 paysans leaders sont sélectionnés et formés	Rapports d'activités et d'évaluation
		<b>Activité 2.1.2</b> Introduction des nouvelles semences à cycle court et résistantes au stress	Nature et quantité des nouvelles semences distribuées	
		<b>Activité 2.1.3</b> Mise en place des cordons anti érosifs ;	superficies occupées	
		<b>Activité 2.1.4</b> Promotion de l'utilisation des plantes de couverture et mulshing	Nombre d'ha couvert	
		<b>Activité 2.1.5</b> Aménagement des bas-fonds	Superficies aménagées	

	<b>Résultat 2.2</b> Les pratiques de l'agroforesterie sont développées auprès des agriculteurs	<b>Activité .2.2.1</b> Promotion de l'agroforesterie villageoise	Nombre d'agriculteurs pratiquant l'agroforesterie <b>(10 projets)</b>	Liste des agroforestiers par localités
<b>Composante 3 du SGP : Co-bénéfices/avantages de l'accès aux sources d'énergie à faible émission de carbone</b>				
<b>Objectif 3 du PMF/FEM</b> <b>OP6</b> : identifier les besoins en services énergétiques des communautés, encore tributaires de la biomasse et faire des propositions de solutions énergétiques économiques réductrices des émissions de carbone	<b>Résultat 3.1</b> Les besoins énergétiques des populations sont identifiés et priorisés	<b>Activité .3.1.1</b> Evaluation des besoins énergétiques des populations	nombre des besoins en énergie des populations	Rapports d'activités et d'évaluation
	<b>Résultat 3.2</b> Les pressions sur les écosystèmes forestiers sont réduit par l'usage des sources d'énergie propres et à bon marché	<b>Activité .3.2.1</b> Appui aux artisans (forgerons) pour la confection des foyers améliorés	Nombre d'artisans appuyés	
		<b>Activité .3.2.2</b> Distribution des foyers améliorés aux ménages, à moindre coût	Nombre de ménages approvisionnés	
		<b>Activité .3.2.2</b> Promotion des fours Chorkhor pour les fumeuses de poissons	Nombre de mareyeuses utilisant les fours Chorkhor	
		<b>Activité .3.2.3</b> Renforcement des capacités des artisans locaux à la confection des presses à briquelette à biomasse et leur vulgarisation	Nombre d'artisans formés	
		<b>Activité .3.2.4</b> Promotion des plateformes multifonctionnelles	Nombre de plateforme installé par le projet	
		<b>Activité .3.2.5</b> Promotion du bio gaz	Nombre de biogaz installé	
		<b>Activité .3.2.6</b> Vulgarisation de la production du sel solaire	Quantité de sel solaire récolté par campagne salicole	
		<b>Activité .3.2.7</b> Vulgarisation de l'éclairage solaire en milieu rural	Nombre de kilowattheures produit par an	
		<b>Activité .3.2.8</b> promotion de l'usage du gaz butane domestique	Liste des ménages utilisant le gaz butane	
	<b>Activité .3.2.9</b> Promotion de l'usage des briquettes de biomasse	Tonnage de briquelette de bois produit par an. <b>(05 projets)</b>		
<b>Composante 4 du SGP: Coalition au niveau local et mondial: de gestion des produits chimiques</b>				
<b>Objectif 4 du PMF/FEM</b> <b>OP6</b> : Procéder à l'identification de partenaires au niveau des organismes publics, parapublics et privés et des organismes internationaux en	<b>Résultat 4.1</b> Un réseau de partenariat technique et scientifique est établi.	<b>Activité 4.1.1</b> .Identification de partenaires ; Et ONG impliquées dans la recherche des solutions innovantes de gestion de substances chimiques	Nombre de partenaires identifiés	Base de données du PMF/FEM Guinée, Rapports d'activités et d'évaluation

vue d'orienter, promouvoir et appuyer la recherche de solutions innovantes, abordables et pratiques pour la gestion des substances chimiques et la protection des populations les plus exposées.	<b>Résultat 4.2</b> Les populations concernées sont informées et sensibilisées sur les dangers et risques liés à l'utilisation inappropriée des substances chimiques et sur les mesures de prévention	<b>Activité 4.2.1</b> .Identification des substances chimiques et de leurs principales zones d'utilisation	Répertoire des substances chimiques utilisées et leur nuisance potentielle	
		<b>Activité 4.2.2</b> .Réalisation des campagnes d'information et de sensibilisation des communautés sur dangers des produits chimiques et des mesures de prévention dans leur utilisation	Nombre de personnes informées et sensibilisées <b>(02 projets)</b>	
<b>Composante 5 de du PMF: Politique et plates-formes de dialogue et de planification OSC-Gouvernement (Grantmaker +):</b>				
<b>Objectif 5 du PMF/FEM OP6</b> Soutenir la création d'une politique, de plateformes de dialogue et de planification OSC-Gouvernement	<b>Résultat 5.1</b>   Les membres des réseaux constitués sont dotés de nouvelles connaissances en analyse des politiques nationales et internationales, ;	<b>Activité 5.1.1</b> Initiation et renforcement de liens entre les OSC du pays et de son voisinage pour une synergie d'actions.	Nombre de plates-formes de dialogue OSC-Gouvernement initié et renforcé	PV des Réunions de concertation entre les différentes parties , Rapports d'activités des parties et PMF
		<b>Activité 5.1.2</b> .Appui à la consolidation des liens établis	Qualité de collaboration entre les acteurs impliqués	
	<b>Résultat 5.2:</b> des plateformes de dialogue et de planification sont instituées à tous les niveaux pour une meilleure connaissance par les acteurs nationaux des réseaux constitués. Une collaboration entre les parties prenantes est établie.	<b>Activité 5.2.1</b> Organisation de plateforme de dialogue et de planification entre toutes les parties prenantes, y compris les donateurs	Nombre de rencontres tenus.	
		<b>Activité 5.2.2</b> Soutien au fonctionnement des plateformes de dialogue et de planification	Nature et qualité des soutiens accordés <b>(02 projets)</b>	
<b>Composante 6 du SG Promouvoir l'inclusion sociale (Grant Maker +)</b>				
<b>Objectif 6 du PMF/FEM OP6</b> , Améliorer les moyens de subsistance en tenant compte de la dimension genre,	<b>Résultat 6.1</b> En prenant en compte et en impliquant la dimension genre, les revenus des populations sont améliorés à travers une augmentation des bénéfices locaux tirés de gestion rationnelle et durable des ressources naturelles	<b>Activité 6.1.1</b> identification de pistes et sources de financements additionnels	nombre de donateurs potentiels	Rapports d'activités des parties et PMF
		<b>Activité 6.1.2</b> : Renforcement des capacités des acteurs en matière de ( i) mobilisation de ressources additionnelles,( ii) formulation/conception des idées de projet	Nombre d'acteurs en mobilisation des ressources et conception des projets	
		<b>Activité 6.1.3</b> Organisation des acteurs dans les différentes filières de production et tenant compte du genre	Nombre de structures mises en place par filière	
		<b>Activité 6.1.4</b> Renforcement des capacités de production des acteurs	Liste des acteurs formés et les thèmes développés	

		<b>Activité 6.1.5</b> Appui des structures organisées et formées en équipement et intrant	Liste des équipements et intrants fournis	
		<b>Activité 6.1.4</b> Initiation des nouvelles AGR	Nature des AGR et niveau d'appropriation par les bénéficiaires	
		<b>Activité 6.1.5</b> Organisation de la filière commerciale <b>Activité 6.1.6</b> : Appui à l'organisation des visites de terrain pour les bailleurs de fonds	Taux d'approvisionnement du marché et revenu moyen acquis  Nombre de visites de terrain organisées <b>(03 projets)</b>	
<b>Composante 7 du PMF: Portée mondiale du programme de connaissances basé sur les pratiques du citoyen (GrantMaker+)</b>				
<b>Objectif 7 du PMF/FEM OP6</b> Offrir aux communautés un accès aisé à l'information sur PMF/FEM	<b>- Résultat 7.1</b> Appropriation de l'approche PMF par les populations pour une gestion durable de leur milieu	<b>- Activité 7.1.1</b> Information du grand public sur le PMF et ses modes d'intervention	. Nombre d'atelier et/ou de communication	Rapports d'activités des parties et PMF
		<b>Activité 7.1.2</b> Renforcement des capacités des acteurs dans la formulation et la mise en œuvre des projets PMF	Liste des acteurs formés et les thèmes développés	
	<b>Résultat 7.2</b> Capitalisation des résultats et bonnes pratiques acquis dans la mise en œuvre des projets PMF	<b>Activité 7.2.1</b> Recueil de données sur les bonnes pratiques	Nombre de documents produit	
		<b>Activité 7.2.2</b> Tenue d'une réunion de capitalisation multi -acteurs sur les bonnes pratiques	Nombre et nature de bonnes pratiques documentées et vulgarisées	
	<b>Résultat 7.3</b> Disponibilité et diffusion des résultats acquis à travers les medias et la bibliothèque numérique	<b>Activité 7.3.1</b> Mise en service d'une bibliothèque numérique	Une bibliothèque numérique est fonctionnelle	
		<b>Activité 7.3.1</b> Mise à jour régulière du site web du PMF où les meilleurs résultats des projets seront disponibles	Un site web est fonctionnel. La vulgarisation et l'alimentation du site <b>CC+ Communities Connect</b> sont assurées : <a href="http://data.communitiesconnect.net">http://data.communitiesconnect.net</a>	
		- Réalisation des vidéos illustrant les acquis qui faciliteront la réplication des meilleures pratiques	Nombre de vidéos produits <b>(02 projets)</b>	

## **5. PLAN DE SUIVI ET EVALUATION**

### **Suivi et évaluation des projets** (voir ci-dessous le tableau de suivi et évaluation des projets)

La mise en œuvre d'OP6 repose essentiellement sur une démarche qui met l'accent sur l'obtention des résultats pour l'atteinte des impacts. Le suivi et le rapportage sont ainsi des éléments-clé dans cette démarche car ils doivent permettre de suivre et d'évaluer les résultats de la mise en œuvre du programme et des projets et de documenter et disséminer les résultats et les leçons apprises.

Le suivi - évaluation constitue une importante activité du PMF/FEM. Le suivi se résume à la détermination périodique et régulière de l'état d'avancement des activités par rapport au chronogramme élaboré. L'évaluation quant à elle, permet d'identifier, de mesurer et d'analyser les résultats et les progrès accomplis.

La finalité du suivi - évaluation étant (i) d'améliorer la qualité des projets et de maximiser leurs impacts dans une perspective de durabilité (ii) de tirer les enseignements sur la base d'une appréciation des réalisations conformément aux objectifs fixés, et d'identifier les difficultés rencontrées dans l'exécution des activités en vue de faire les recommandations pratiques qui s'imposent à chaque étape de la vie du projet.

#### **Les outils du suivi-évaluation :**

- ✓ Le cadre logique et les indicateurs ;
- ✓ Le calendrier d'exécution technique et financier ;
- ✓ Le budget ;
- ✓ Les rapports d'activités et les rapports d'évaluation.

#### **5.1. Les étapes du suivi**

- Identification des sites des projets :

- Dans le cadre de l'identification des projets, une visite de terrain sera effectuée par la Coordination Nationale. Son objectif est :
- d'informer et de sensibiliser les communautés bénéficiaires et les différents acteurs concernés ;
- de porter un jugement sur le niveau d'implication et d'appropriation des projets par les communautés bénéficiaires, y compris les femmes, conformément à la mission du PMF/FEM ;
- de définir les rôles et responsabilités des communautés, y compris les femmes, dans la conduite des projets du PMF/FEM ;
- d'apprécier, en collaboration avec les porteurs des projets, le contexte, la problématique, les objectifs et les stratégies retenus pour la mise en œuvre des activités ;
- d'effectuer une visite sur les sites des projets, en vue de porter une appréciation de leur adéquation avec le concept du projet.

#### **5.2 La procédure de suivi et évaluation des différents partenaires**

Pour tout projet, le porteur et ses partenaires au niveau des Communes Rurales, doivent obligatoirement organiser des séances de concertation pour mettre tous les intervenants au même niveau d'information sur les activités et sur les méthodes envisageables pour atteindre les objectifs visés. Lors de cette concertation, un accent particulier sera porté sur le rôle et la responsabilité de chaque intervenant afin de faciliter la mise en œuvre du projet.

Une grille d'analyse des projets déjà élaborée, sera utilisée afin de tenter d'évaluer la qualité des projets selon des critères appropriés. Cette grille portera sur la pertinence du projet, l'apport que le projet ambitionne pour le développement local et environnemental, la synergie qu'il envisage sur le genre et l'équité, et les perspectives opérationnelles du projet. Le niveau d'appropriation d'un projet par les membres de la communauté est un critère majeur de son acceptation.

La mise en œuvre des projets approuvés s'accompagne obligatoirement d'un chronogramme de suivi établi de commun accord avec les parties prenantes. Le suivi se fera sous forme de missions ponctuelles de terrain du Coordonnateur National du Programme et/ou des membres du CNP, TAG, spécialisés dans les domaines focaux du FEM concernés. Une fiche de suivi pour les visites inopinées devrait être élaborée par la Coordination Nationale. Les observations faites lors de la visite ainsi que les recommandations pour la bonne marche du projet, seront consignées sur ladite fiche et portées à la connaissance du CNP, si nécessaire. Les cas de : i) non exécution des projets, ii) de mauvaise exécution des activités des projets, iii) des insuffisances dans l'exécution des projets, iv) de non implication des communautés concernées, peuvent conduire à l'arrêt de la mise en œuvre des projets, suivi de l'application des mesures relatives à de pareilles situations en accord avec le CNP. L'ONG défaillante est soumise au remboursement des fonds perçus. Le CN, en concertation avec le CNP, le CPMT, l'UNOPS, réorientent ces fonds vers d'autres projets jugés plus fiables.

### 5.3 La procédure de participation des communautés locales à la définition des objectifs et résultats

Les communautés à la base, véritables bénéficiaires et acteurs du développement local, seront impliquées depuis l'identification des problèmes à résoudre et conséquemment, des objectifs visés à travers un processus de diagnostic participatif communautaire. Avant le démarrage des projets : il s'agit d'appliquer la démarche de gestion axée sur les résultats et de vérifier sur le terrain sa prise en compte dans les projets avant leur examen par le CNP. Les principaux éléments à examiner avec les bénéficiaires seront : les indicateurs de la situation de référence dans les domaines de l'environnement, de la réduction de la pauvreté et de l'autonomisation des bénéficiaires, particulièrement les femmes et les jeunes ; les indicateurs de résultats à court terme (produits), à moyen terme (effets) et à long terme (impacts) ; l'évaluation des résultats et impacts. Le plan participatif de suivi du projet : la mission d'identification utilisera les outils de l'approche participative : ateliers villageois, focus groups, cartes participatives, etc.

La définition consensuelle des objectifs et des résultats attendus faciliteront la mise en œuvre des actions, leur suivi-évaluation et la pérennisation des acquis.

A la fin de chaque projet, une évaluation finale et participative devra être réalisée par le Coordonnateur National du PM/FEM ou son mandataire, en collaboration avec les représentants de la communauté locale bénéficiaire dudit projet et portée à l'appréciation du CNP. Après la fin du projet : les recommandations des études seront utilisées pour continuer à assurer le suivi des résultats sur le terme (impact). Pour ce faire, il s'agira d'inclure les projets achevés dans le planning de suivi des projets en cours d'exécution.

### 5.4 La procédure de capitalisation des résultats des projets

**Tableau 4. Plan de S&E au niveau du programme national**

Activités M & E	Objectifs	Parties responsables	Source de financement	Timing/Délai
Elaboration du CPS	Définir un cadre d'identification des projets communautaires	Chef de Projet le PNUD FEM CN; CNP, les parties prenantes,	PMF/FEM,	Décembre 2015
Analyse des propositions de projets	Identifier, sélectionner et approuver les propositions de projets	CN, CNP, PNUD	PMF/FEM, PNUD	Février et juin
Suivi trimestriel des résultats du projet	Evaluer l'efficacité des projets, des porte feuilles, des approches ; l'apprentissage, la gestion adaptative.	CN, CNP, PNUD	PMF/FEM, PNUD	Mars, juin, septembre et décembre
Revue semestrielle et annuelle de la mise en œuvre de la stratégie du programme pays	Faire une évaluation semestrielle et annuelle du CPS enfin de prendre des décisions et des mesures correctives en lien avec les résultats obtenus et les objectifs visés	CN; CNP ;CPMT PNUD	PMF/FEM, PNUD	Juin et Décembre de chaque année
Rapport annuel Pays (ACR) <sup>14</sup>	Capitaliser les résultats annuels du programme pays pour le FEM	CN	PMF/FEM, PNUD	Décembre
Rapport annuel de suivi – (AMR) enquête pays basée sur l'ACR	Capitaliser les résultats annuels et mettre à jour la base de données du programme pays pour le CNP et le CPMT	Porteur du projet, CN	PMF/FEM, PNUD	Décembre
Examen stratégique du portefeuille pays	Evaluer la performance de la gestion stratégique du programme pays	CN, CNP	PMF/FEM, PNUD	Une fois par phase opérationnelle

## 6. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES

### 6.1 Possibilités de développement de partenariats

La stratégie de mobilisation des ressources s'insérera dans une stratégie nationale de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de OP6. Elle devrait également combiner plusieurs mécanismes de financement pour sa durabilité (financements internes, externes, novateurs).

Dans le cadre de la mobilisation des ressources au cours de la 6<sup>ème</sup> phase opérationnelle; le PMF/FEM Guinée développera des partenariats stratégiques et créera des synergies d'actions, notamment avec (i) les structures gouvernementales nationales ; (ii) les institutions financières (tels que la Banque mondiale, Banques Régionales de Développement, et/ ou autres organisations internationales) ; (iii) agences bilatérales ; (iv) organisations non gouvernementales et les fondations ; et (v) secteur privé en vue de l'atteinte des objectifs fixés.



## 6.2 Amélioration du plan de durabilité et de mobilisation des ressources

Pour améliorer le plan de durabilité de mobilisation des ressources du PMF des initiatives ci-après seront entreprises :

- (i) une amélioration des moyens en espèces et en nature auprès des bénéficiaires pour le cofinancement des projets au niveau du paysage terrestre et marin du pays, en particulier les APACs;
- (ii) Une diversification de mobilisation des sources de financement non FEM qui aideront à aborder les objectifs de développement durable à partir de 2016;
- (iii) Une approche pour recouvrer les coûts et cofinancer une part des coûts non subventionnés du programme national;
- (iv) Le PMF/FEM a les possibilités de servir de mécanisme d'exécution et de suivi.

L'équipe du Programme de Micro Financement du Fonds pour l'Environnement Mondial y compris les membres du Comité National de pilotage et ceux du TAG (comité d'experts techniques du CNP) et autres personnes ressources, seront mis à contribution pour soutenir les communautés et les organisations de la société civile à élaborer des propositions pour accéder à d'autres bailleurs de fonds potentiels identifiés et à d'autres sources de financement additionnels.

- Ce rôle pourra être efficacement réalisé en mettant en place des stratégies réalistes pour soutenir les groupes cibles à accéder aux sources de financement.
- Les éventuelles propositions qui peuvent être développées (i) identification des bailleurs de fonds; (ii) organisation des rencontres périodiques avec les bailleurs de fonds; (iii) formulation de dossiers bancables; (iv) organisation des visites sur les sites des projets en vue de susciter la contribution des partenaires au financement des projets; (v) créer des synergies avec d'autres programmes; (vi) encourager le réseautage;
- Le secteur privé a les possibilités de financer des projets pouvant assurer le partage des coûts et obtenir la facilité d'accroître l'impact déjà entrepris.

## 7. PLAN DE GESTION DES RISQUES

Les risques sociaux et environnementaux susceptibles d'affecter la mise en œuvre d'OP6 sont résumés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 5 : Description des risques potentiels identifiés dans OP6.**

Risques identifiés	Degré de risques	Probabilité de risque	Mesure d'atténuation
Perturbations climatiques	Elevé	courant	Mesures d'adaptation et d'atténuation
Déforestation	Elevé	Courant	Promotion du reboisement et mise en défens et appui aux APACs
Dégradation des terres	Elevé	Elevé	Promotion des mesures antiérosives et bonnes pratiques culturelles
Perturbation du régime des cours d'eau	Elevé	Elevé	-Protection des berges des cours d'eau et des bassins versants -atténuation des actions anthropiques négatives
Accumulation des déchets plastiques	Elevé	Elevé	-Réglementation de la production et de l'usage des emballages -promotion du recyclage
Troubles sociopolitiques internes et externes	Parfois Elevé	Selon les périodes électorales	Reprogrammation des activités
Faiblesse de communication et prise de contact entre OSC intérieures et PMF	Courant	Elevé	-Mise en place de centres relais d'information sur le PMF -amélioration réseau
Faiblesse des ressources des subventions	aléatoires	Aléatoire	Plaidoyer auprès du CPMF et Grantmaker+
Retard dans les décaissements	Elevé	courant	Alléger la procédure
Faible capacité des ONG pour l'exécution correcte du projet	Courant	Elevé	-Renforcement des capacités -réseautage des OSC
Insuffisance de suivi du PMF	Courant	Courant	Renforcement des moyens et rythme des suivis
Faible prise en charge du genre	Courant	Courant	Promotion du genre dans les projets
Condition de financement 1/1 difficile à satisfaire pour les OSC	Courant	élevé	Plaidoyer pour réduire le taux à 20 ou 30%
Montant des subventions par projet faible pour les OSC	Courant	Courant	Accroissement des subventions à 35-40 000 Dollars /projet pour des impacts durables
Fluctuation de la monnaie	Courant	Courant	Prise en charge des écarts par l'ONG ou l'OCB

**ANNEXES**

**Tableau A : Répertoire des APACs identifiées sur le terrain, dans le cadre de l'élaboration de CPS pour OP6**

Régions	Préfecture	S/P	Districts	Villages	APACs	Sites	Coordonnées		Personnes rencontrées	Fonctions	Contacts	
							Latitude N	Longitude				
Haute Guinée	Dabola	Arafamo ussaya	Nialén	Nialén	Nafaya	Hèrako	10° 696 55	011°30508	M'Bémbé FOFANA	Président de District	Tél:623 513723	
									Moussa TRAORE	CSE/F	Tél:628195923	
										Mamadou FOFANA	CCF	Tél:628498369
	Kouroussa	Balato	Balato	Balato	Balato- centre	Mare de Wolibèn	Wolibèn	10°71390	09°58653	Koura Sékou Daman	Gestionnaire	Tél:621326137
										Sékou KOUROUMA	S/P	Tél:621085439
			Ariyambali	Ariyambali	Nafouléntou	PNHN	09°72263	09°82261	Drissa KOULIBALY	Président de district	Tél:620540394	
									Adc Moussa MARA	EcogardePNHN	Tél:622252246	
									Adc Abdoulaye KABA	CCF	Tél:6224843728	
									Léba CONDE	Personne - contact	Tél:628739001	
									Bakary CONDE	Chasseur	Pas de contact	
		Kouman a	Koumana	Koumana- centre	Nantamba	Mare- Natamba	10°67253	09°67552	Sékou KEITA	Sous-préfet	Té: 628171532	
	Mandiana	Kiéran	Ouroumbak oro	Ouroumbak oro	Fankon-Dala	Fankon	11,081740	8,931320	Banjou KOULIBALY	Sous-préfet adjoint	Tél: 628721295	
										Bakary KOULIBALY	Personne - contact	Tél: 621334147
		Dialakor o	Samory	Dialakoro	Kaka	Kaka	11°46450	08°86817	Mambi KEITA	CCF	Tél: 6224858	
		Kiéniera n	Ouroumbak oro	Ouroumbak oro	Fankon	Ouroumbako ro						
Kissidougou	Yombiro	Douadou	Douadou	Landèthyo	Faren	09°06771	10°24648	Mamadou Hady DIALLO	CCF Fermessadou	Tél:622639830		
								Mme MARAe BAVOGUI Nako MARA	CSE/F	Tél:621950308		
								FIENDOUNO Biom	CCF-Yombiro	Tél:622522983		

**Guinée  
Forestière**

								Fantamba CONDE	Gestionnaire du site	Pas de contact
								Thierno CONDE	Personne-contact	Tél:620913852
Macenta	Balizia	Voloo	Kozéguizé	Kozéguizé	Kozéguizé	09°56119	08°67900	Mory CAMARA	CSE/F-Macenta	Tél:664768791
								Kissibhoye GUILAVOGUI	CcfBalizia	Tél:621190013
								Oyé BEAVOGUI	S/P Balizia	Tél:620774748
								Kova BEAVOGUI	Gestionnaire du site	pas de contact
								Pévé BEAVOGUI	Pdt de district	Tél:669631094
	Balizia	: Kpeteïzou	Kpeteïzou	Savheï-lobhoi	Kpeteïzou	9,47372	8°63.97.47	Akoï Dalla Béavogui :	Patriarche	
								Frédéric Béavogui	: Ex-sous-préfet :	628 82 13 35
								EdemonDoboKoïvog ui :	Maire	
		Kpeteïzou		Douwamavhè ou Douodobhoi	Kpeteïzou	8,63 79 9	9,47 302			
	Oremai	KASSANKA	Kassanka	Guigizoloboié	Guigizoloboié	8, 49 5245	9, 3630 53			
		Sedimai	Sedimai	Zazeloboie	Zazeloboie	8, 285873	9, 45 80 7			
Yomou	Bowé	Bowéll	Yalanta	Daapolet	Dapolet	7,25691	9,11274	Cécé KPOGOMOU	personne-contact	Tél:620216572
								Marcelin KPOGOMOU	gestionnaire	Tél:621227611
			Bamakama	Reserve de plantes medicinales	Koulet	07°70758	09°26771	Habib KPOGOMOU	Gestionnaire	Tél:620217389
								Ibrahim KPOGOMOU	personne-contact	Tél:620151670
								Kalil KPOGOMOU	Vice président dedistrict	Tél:621012531
	Bowé	Ouro	Ouroll	Kpoyé	Kooya	07°84662	09°10609	Gbamo SAGNO	Sage	Tél:628622361
								Germin SAGNO	Président de District Ouroll	Tél 660410141
								CécéMouctar	Sage	

<b>Basse et Moyenne Guinée</b>								SAGNO			
		C U Yomou	Komou	Komou	N'Zeyeyakolè	N'Zéyéyakolè	7,79222	9,23064	Domou	Personne contact	660944563
		Binyam ou	Bandiou	Yassata	Zone de crevette	Zone de crevette	7,25691	9,11274	Nyankoye GAMOU Joseph GAMOU		
		CU Yomou	Gottoye	Gottoye	Welba	Welba	7,62041	9,22307	Jacob DELAMOU		664722519(sous réseau perdu)
		Banie	Gottoye	Veanga	Veanga	Veanga	7,61716	9,27931	Bruno Aaba	Personne ressource	621 662 328
									DenaAaba		Pas de contact
		Boffa			Dakhidé	bongolon	10,20 285	14, 27 679			
		Boké			Samansiloum pia	Kabilan	10,91 669	14,61 268			
		Mamou			Salamayo	Tolo	10,46 349	12,18 693			
					Yèmadantali	Sakilabé	10,03 697	12,08252			
					Bendédi	Farenta	10,06 580	12,00 844			
					Mellikhouré	Farenta	10,06 235	12,00 915			
		Conakry	kassa	Tamara	Tamara	Yelisoubé	Ile corail	09 43 666°	13 81 483		



APAC : Samansiloumpia/Kanfarandé/Boké.



APAC : Nialèn/Dabola (nid de chimpanzés)



APAC : Mare de Wolibèn/Kouroussa.



APAC : Mare de Kaka/Mandiana